



Fonctionnaire de police mis en disponibilit  d office pour 6 mois

Par **gabriel_old**, le **11/06/2007**   **02:44**

Je suis fonctionnaire de police nationale depuis 1981

je suis en depression nerveuse depuis le 28 MARS 2006 dont en cong  de maladie ordinaire jusqu'au 28 MARS 2007

En janvier mon m decin traitant a sollicit  une demande de cong  de longue maladie du 1 F vrier au 31 Juillet 2007

j ai  t  expertis  et le m decin m a laiss    penser que la demande  tait accept e toutefois mon dossier a  t  pr sent  au comit  m dical uniquement le 29 MAI et j'ai  t  inform e telephoniquement par mon service que j' tais plac  EN DISPONIBILITE D OFFICE POUR UNE PERIODE DE 6 MOIS DEPUIS LE 28 MARS 2007

Je me retrouve donc sans aucune ressource et prevenue 3 MOIS apr s

je suis totalement d sesp r e je suis toujours sous traitement je suis an antie je n ai plus aucune source de revenu je ne sais plus quoi faire pouvez vous me conseiller merci.

Par **Pierre**, le **13/06/2007**   **18:31**

Il faut contacter un des syndicats de la police. Ils auront tous les renseignements n cessaires.

Par **annie**, le **29/12/2010**   **17:56**

Bonjour,

Je viens de lire votre message, mon mari est actuellement dans la même situation que la vôtre en 2007. Comment a évolué votre situation ?
Merci de votre réponse

Par **rocok**, le **27/10/2013 à 20:02**

salut, on ne peut pas te mettre en dispo alors que tu demande un clm, pour ça pas besoin de syndicat, tu fais appel au T.A, et tu demande dommage et intérêts)à ses enfoirés

Par **Laurent6267**, le **04/02/2015 à 17:29**

Bonjour, je suis dans le même cas que vous. Je suis en dépression sévère depuis le 25 mars 2014 suite à des problèmes au commissariat. J'ai demandé un CLM et je suis en attente de l'avis de la commission de réforme, l'expert psy demandant une mise à disponibilité d'office avec une ATI temporaire de 20%. Si on me met en dispo d'office, je n'ai plus rien pour faire vivre ma femme et mes deux filles. De quoi se mettre une balle dans la tête. Je précise que j'ai fait un séjour à l'EPSAN pour tentative de suicide en juillet dernier. Je suis à un an de la retraite et voilà le résultat. Pouvez vous m'aider svp, merci d'avance.